

République Française
Département de l'Hérault
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VALLÉE DE L'HÉRAULT

~~~~~  
DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE - Réunion du : lundi 20 octobre 2014  
~~~~~

**DÉSIGNATION DE REPRÉSENTANTS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES AU SEIN
DES ORGANISMES EXTÉRIEURS
ASSOCIATION DES COMMUNES FORESTIÈRES DU DÉPARTEMENT DE L'HÉRAULT.**

Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault s'est réuni ce jour, lundi 20 octobre 2014 à 18h00 à la Salle du Conseil Communautaire, sous la présidence de M. Louis VILLARET, Président de la communauté de communes.

Etaient présents ou représentés : M. Philippe SALASC, M. Georges PIERRUGUES, M. Michel SAINTPIERRE, M. Maurice DEJEAN, M. René GOMEZ, M. Gérard CABELLO, Mme Marie-Agnès VAILHE-SIBERTIN-BLANC, M. Louis VILLARET, Mme Martine BONNET, M. Daniel REQUIRAND, M. Jean-Pierre BERTOLINI, M. Jacky GALABRUN, Monsieur Jean-André AGOSTINI, Madame Isabelle ALIAGA, Madame Véronique NEIL, Monsieur Stéphane SIMON, M. David CABLAT, Monsieur Max ROUSSEL, Monsieur Patrick LAMBOLEZ, Madame Marie-Françoise NACHEZ, Monsieur Christian VILOING, Madame Béatrice NEGRIER, Monsieur Guy-Charles AGUILAR, Madame Lucie TENA, Madame Evelyne GELLY, Madame Viviane RUIZ, Monsieur Marcel CHRISTOL, Monsieur Olivier SERVEL, Monsieur Jean-François SOTO, Monsieur Christophe GAUX, Monsieur Bernard SALLES, Madame Amélie MATEO, Madame Marie-Hélène SANCHEZ -M. Sébastien LAINE suppléant de Monsieur Jean-Claude CROS, Monsieur Thierry LAGRUE suppléant de Mme Florence QUINONERO

Procurations : Madame Michèle LAGACHERIE à M. David CABLAT, Mme Nicole MORERE à M. Philippe SALASC, M. Jean-Claude MARC à Madame Béatrice NEGRIER, Monsieur Grégory BRO à Monsieur Jean-François SOTO, M. Bernard GOUZIN à M. Louis VILLARET, M. Philippe MACHETEL à M. Gérard CABELLO

Excusés : M. Claude CARCELLER, Mme Agnès CONSTANT, Monsieur Alexis PESCHER, Madame Béatrice WILLOQUAUX

Absents : Madame Chantal COMBACAL, Madame Edwige GENIEYS, Mme Anne-Marie BIZEUL, Monsieur Jean-Luc DARMANIN

Quorum : 25	Présents : 35	Votants : 41	Pour 41 Contre 0 Abstention 0
-------------	---------------	--------------	-------------------------------------

Agissant conformément aux dispositions des articles du Code général des collectivités territoriales et en particulier ses articles L 52 14-1

Agissant conformément aux dispositions de son règlement intérieur.

Vu les statuts de la communauté de communes ;

Vu le Code général des collectivités territoriales (CGCT) et notamment ses articles L2121-33, L2121-21 et L5211-1 ;

Vu la délibération n° 863 du 30 septembre 2013 par laquelle le Conseil communautaire a approuvé l'adhésion de la communauté de communes à l'association des communes forestières du département de l'Hérault ;

Vu les statuts de l'association fixant à 1 le nombre de représentant de la communauté de communes ;

Considérant qu'il appartient à l'assemblée de désigner ses représentants pour siéger au sein des organismes extérieurs ;

Considérant que l'assemblée, sur proposition du Président, a accepté à l'unanimité un vote à main levée,

**Le Conseil communautaire de la communauté de communes Vallée de l'Hérault,
APRES EN AVOIR DELIBERE,**

Le quorum étant atteint

DÉCIDE

à l'unanimité des suffrages exprimés,

- de désigner :

Madame Agnès CONSTANT en qualité de titulaire et Monsieur Guy-Charles AGUILAR en qualité de suppléant pour représenter la communauté de communes au Conseil d'administration de l'association des communes forestières de l'Hérault.

ARRIVÉ LE: _____

03 NOV. 2014

SOUS PRÉFECTURE
DE LODÈVE (34)

Transmission au Représentant de l'Etat
N° 1055 le
Publication le
Notification le
DÉLIBÉRATION CERTIFIÉE EXÉCUTOIRE
Gignac, le
Identifiant de l'acte :
Le Président de la communauté de communes
Signé : Louis VILLARET

Le Président de la communauté de communes

